

Autoroute Castres / Toulouse - Concertation



**Jonction des secteurs 2 et 3 :
Contournement du château de Scopont**

Objet de la présente note

A l'issue de la première partie de la concertation, deux options de fuseau subsistent au droit des communes de MAURENS-SCOPONT, LOUBENS-LAURAGAIS et LE FAGET (zone de jonction entre le secteur 2 et le secteur 3) :

- une option au Nord du château de SCOPONT, impactant le village de MAURENS-SCOPONT, plus précisément au lieu-dit ESCLAUZOLLES
- une option au Sud du château, s'inscrivant dans la zone inondable du GIROU .

Plus précisément, les expressions suivantes ont été formulées dans cette première phase :

- une forte inquiétude pour le fuseau 3P situé majoritairement dans la zone inondable du fuseau
- une volonté de préserver les sièges d'activités sur le fuseau 2P-3P, restauration avec la ferme « d'EN BOUYSSOU » et agricole au lieu-dit « EN MAYNADEL »
- une forte inquiétude pour le fuseau 3 A concernant l'impact potentiel sur les sièges d'activités et les maisons individuelles au lieu-dit ESCLAUZOLLES.

L'objet de la présente note est de présenter plus finement ces deux options de fuseau sur un document de travail (Voir carte photo aérienne jointe) et d'en mesurer les impacts respectifs, à partir d'un fuseau réduit (fuseau en pointillé d'une largeur environ égale à 120m), plus proche de la surface d'impact potentielle du futur projet, étant entendu que fuseau retenu et soumis à la DUP serait in fine d'une largeur d'environ 300m (fuseau également représenté).

L'impact agricole n'est pas évalué dans cette note, les Chambres d'Agriculture du TARN et de la HAUTE-GARONNE se sont respectivement prononcées contre le fuseau traversant leur territoire.

Les fuseaux

La zone concernée se situe majoritairement sur la commune de MAURENS-SCOPONT.

Les deux fuseaux se rejoignent :

- à l'Est, en bord Nord de la RN 126, sur la commune de CAMBON-LES-LAVAU.
- à l'Ouest, au Sud de la RD 42, sur la commune de VILLENEUVE-LES-LAVAU.

Fuseau Nord

Ce fuseau, inscrit dans le fuseau 2C, a pour objectif de s'affranchir au maximum de la contrainte « GIROU ».

Il contourne par le Nord le château de SCOPONT, parallèlement à la RN 126 et vient traverser le lieu-dit « ESCLAUZOLLES », impactant deux sièges d'activités et sept maisons (expropriations importantes à prévoir). Il longe ensuite la RD 42, au Nord « d'EN BAUDET », avant de franchir la Route Départementale au droit « d'EN PAUT » (impact bâti).

Ce fuseau présente un impact fort sur le bâti mais un avantage technique en s'affranchissant de la contrainte « GIROU ».

Le fuseau P et sa variante Sud

Le fuseau P initial s'inscrit intégralement dans la vallée inondable du GIROU, contournant par le Sud le château de SCOPONT et impactant deux bâtis : la ferme « d'EN BOUYSSOU » (restauration) et le lieu-dit « EN MAYNADEL » (siège d'exploitation agricole).

Face aux fortes inquiétudes soulevées par l'inscription du fuseau dans la vallée du GIROU et l'impact sur le bâti, une variante Sud a été élaborée.

Cette variante, après avoir traversé LE GIROU, s'inscrit en fort déblai dans les coteaux au Sud de la ferme « d'EN BOUYSSOU », protégeant cette dernière des nuisances sonores et visuelles.

Elle vient ensuite franchir la RD 67 (route menant au FAGET), au Sud du lieu-dit « Bois GALENC », le ruisseau de PEYRENCOU, la RD 826, puis enfin le GIROU. Le siège d'exploitation « EN MAYNADEL » est ainsi préservé.

Cette option permet de limiter le linéaire en zone inondable, par rapport au fuseau P, tout en préservant le bâti. Cependant, elle induit le franchissement supplémentaire de la RD 67 et un impact sur l'alignement de platanes centenaires sur la RD 826.